

Commune de Sandweiler
n° Ges:
ct: 22 SEP. 2023

B	CE	SA	SY	PO	IC	JH	RE	PO	SC
BN	OC	HL	LS	NP	RC	RG	SI	SM	SS
TD	DWA	VO	RJ	PG					



SANDWEILER

sandweiler@csv.lu

Commune de Sandweiler
A l'attention du Collège échevinal
18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Sandweiler, le 22 septembre 2023

Concerne : Points à faire figurer sur l'ordre du jour du conseil communal du 26.09.2023

Madame la Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale, nous vous prions de faire figurer les points suivants à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 26 septembre 2023 :

Point 1, ayant figuré sur l'ordre du jour de la séance du 27 juillet 2023 et ajourné :
Présentation et discussions sur les points suivants :

- Déclaration d'intention du collège des bourgmestre et échevins
- Accord de coalition entre la nouvelle majorité DP/LSAP
- Répartition des attributions au sein du collège échevinal

Point 2 : + vote
Dons pour aides humanitaire

Les conseillers CSV proposent d'allouer un premier don de 5000€ à une association humanitaire au choix du collège échevinal afin de soutenir les victimes du tremblement de terre au Maroc.

Les conseillers CSV proposent d'allouer un deuxième don de 5000€ à une association humanitaire au choix du collège échevinal afin de soutenir les victimes des inondations en Libye.

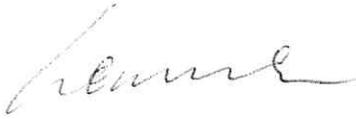
Point 3 : + vote
Publication des postes vacants

Très récemment, la commune a publié un poste du « Coordinateur administratif et technique » (m/f). Vu la durée très limitée ainsi que les moyens de publications très restreints de cette publication, les conseillers CSV demande une prolongation du délai pour remettre une candidature de 2 semaines après une nouvelle publication. Cette nouvelle publication se fera sur le site internet de la commune, dans le « Raider », sur le site facebook de la commune ainsi qu'un quotidien luxembourgeois au choix du collège échevinal.

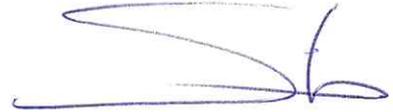
Pour toute future publication de postes, les conseillers CSV propose de les publier d'office au moins par les moyens suivants, à moins que la publication se fasse en interne :

- Raider
- Site internet de la commune
- Site facebook de la commune
- Un quotidien luxembourgeois au choix du collège échevinal

Le délai de réponse sera d'au moins 2 semaines.



Jean LEMMER
Conseiller



Simone MASSARD-STITZ
Conseillère